

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
BOULANGERIE CINQ FRERES			22 RUE GAMBETTA		
SIRET	8	1	4	7	7
	2	2	0	8	0
	0	0	0	1	7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées	BOULANGERIE - PATISSERIE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>					
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	35 450
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
<b>2 Plus-values</b>		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	
<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé				CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CABINET KOSKAS 63 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92120 MONTROUGE Tél: 01 47 35 83 91					
OGA/OMGA	<input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné	<input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
			Date:	18/05/2022	Lieu: MALAKOFF
			Qualité et nom du signataire: gerant		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		
			MERIMI MESSAOUD		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis  
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
Montant des distributions	e
autres que celles visées en (a),	f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	Montant des sommes versées :			
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				5 Indemnités forfaitaires.	6 Rembours-ements.	7 Indemnités forfaitaires.	8 Rembours-ements.
M MERIMI SADOK 14 RUE ANDRE VISAGE 94400 VITRY SUR SEINE	1 000	2021	15 293				
M MERIMI MESSAOUD 63 RUE PERRIER 92120 MONTROUGE	1 000	2021					

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			38 602
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise <u>BOULANGERIE CINO FRERES</u>			Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise <u>22 RUE GAMBETTA</u>			<u>92240 MALAKOFF</u>					
Numéro SIRET * <u>8 1 4 7 7 2 2 0 8 0 0 0 1 7</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>					
			Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>					
			Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>					
<b>ACTIF</b>			<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>				
			<b>1</b>	<b>2</b>				
			<b>Net</b>	<b>Net</b>				
			<b>3</b>	<b>4</b>				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	46 450	030	29 703			
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>46 450</b>	<b>048</b>	<b>29 703</b>	<b>16 747</b>	<b>21 414</b>	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 850	052		1 850	2 112
		Marchandises *	060	393	062		393	34
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
Autres * (3)		072	2 438	074		2 438	977	
Valeurs mobilières de placement	080		082					
Disponibilités	084	431	086		431	1 041		
Charges constatées d'avance *	092		094					
<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>5 111</b>	<b>098</b>		<b>5 111</b>	<b>4 163</b>		
<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>51 561</b>	<b>112</b>	<b>29 703</b>	<b>21 859</b>	<b>25 577</b>		
<b>PASSIF</b>			<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>				
			<b>NET</b>	<b>NET</b>				
			<b>1</b>	<b>2</b>				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131						
	Report à nouveau	134	(74 666)	(54 014)				
	Résultat de l'exercice	136	(35 520)	(20 652)				
	Provisions réglementées	140						
	<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>(108 186)</b>	<b>(72 666)</b>				
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	18 224	622				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 265	12 782				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	50 504	84 839				
	Produits constatés d'avance	174						
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>130 045</b>	<b>98 243</b>				
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>21 859</b>	<b>25 577</b>					
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	6 000		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		BOULANGERIE CINO FRERES							Néant		*								
A R SULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le			*							
				13	1	1	2	2	0	2	1	13	1	1	2	2	0	2	0		*
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210																	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			98	340						119	018					
				217	218			1	371							4	038				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222																
	Production immobilisée *				224																
	Subventions d'exploitation reçues				226										3	000					
	Autres produits				230			1	517												
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232			101	228						126	056					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			6	987							634					
		Variation de stock (marchandises) *			236			(359)								(34)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			32	926							45	572					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			262								1	174					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242			40	010							42	721				
		Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1	392	244			3	578						3	555				
Rémunérations du personnel *				250			39	232							38	688					
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			9	372							9	261					
Dotations aux amortissements *				254			4	666							5	059					
Dotations aux provisions				256																	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259																		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																		
Total des charges d'exploitation (II)				264			136	675						146	630						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270			(35	447)						(20	574)						
Produits financiers (III)				280																	
Produits exceptionnels (IV)				290			7							98							
Charges financières (V)				294			4							173							
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347																		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																		
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306																	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310			(35	520)							(20	652)					
B R SULTAT FISCAL				312										314							
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316																	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318																	
	Provisions non déductibles *			322																	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324																	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		247			248														
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					249														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998																	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999																	
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997																
		Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138						342						
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)	991															
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346								350							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352										354							
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356																	
	Déficits antérieurs reportables : * .....8.3.....1.6 ont imputés sur le résultat :														360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370										372							
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																					



Désignation de l'entreprise : BOULANGERIE CINO FRERES Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										
Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	34 530	442		444		446	34 530	
	Installations générales agencements divers	450	11 920	452		454		456	11 920	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>46 450</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>46 450</b>	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	18 468	532	3 594	534		536	22 063
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 568	542	1 072	544		546	7 640
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>25 036</b>	<b>572</b>	<b>4 666</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>29 703</b>

III PLUS VALUES, MOINS VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>587</b>	<b>589</b>
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	595
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>599</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.  
 (1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadern

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : BOULANGERIE CINQ FRERESNéant  \*

## I RELEV DES PROVISIONS AMORTISSEMENTS D ROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	83 166	984	83 166
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		860	35 450
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		870	118 616
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)					

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374			5 683	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			5 213	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepit Quantin

**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

N° 2033-E 2022

5

Désignation de l'entreprise : BOULANGERIE CINQ FRERES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois : 1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
<b>TOTAL 1</b>		106
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
<b>TOTAL 2</b>		144
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
<b>TOTAL 3</b>		152
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>		

Cepht Quatin



6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 1 4 7 7 2 2 0 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BOULANGERIE CINQ FRERES

ADRESSE (voie) 22 RUE GAMBETTA

CODE POSTAL 92240 VILLE MALAKOFF

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

## II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MERIMI Prénom(s) SADOK

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 100771 N° Département 99 Commune ZARZIZ Pays TN

Adresse : N° 14 Voie RUE ANDRE VISAGE

Code postal 94400 Commune VITRY SUR SEINE Pays France

Titre (2) M Nom patronymique MERIMI Prénom(s) MESSAOUD

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 050664 N° Département 99 Commune ZARZIS Pays TN

Adresse : N° 63 Voie RUE PERRIER

Code postal 92120 Commune MONTROUGE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 1 4 7 7 2 2 0 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BOULANGERIE CINQ FRERES

ADRESSE (voie) 22 RUE GAMBETTA

CODE POSTAL 92240 VILLE MALAKOFF

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

